

<https://www.francetransactions.com/impots/donation-succession-2011.html>



Donations / Successions 2011

- À IMPÔTS -



Date de mise en ligne : lundi 29 octobre 2018

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Barèmes 2011, imposition, donation et succession

Tranches des donations exonérées d'[impôts](#) en 2011 :

Les droits de donations et de succession sont appliqués sur la valeur nette du patrimoine du parents donateur, une fois déduction d'un abattement calculé en fonction du lien de parenté du bénéficiaire avec le défunt.

L'abattement s'applique sur la part transmise par chaque donateur.

Les tranches du barème d'imposition des revenus de 2010 ont été augmentées de l'évolution de l'indice des prix hors tabac moyen, 1,5 %, les possibilités de donations familiales exonérées d'[impôts](#) suivent donc la même hausse à partir du 1er janvier 2011.

Dons	Tranches
En ligne directe ou au profit d'une personne handicapée	159.325Euros
Entre frères et soeurs	15.932Euros
Entre neveux et nièces	7.967Euros
Autres parents ou tierce personne	1.594Euros
Entre époux ou particuliers pacsés	80.724Euros
Aux petits-enfants	31.865Euros
Aux arrière petits-enfants	5.310Euros
Dons d'argent exonérés	31.865Euros

donations/succession : âge limite de 80 ans pour les grand-parents

Depuis 2010, l'âge limite des grands-parents donateurs est de 80 ans.

Ce dispositif peut être cumulé avec les abattements accordés pour les autres donations (immeubles, titres, biens meubles...) et peut être renouvelé tout les 10 ans révolus, depuis juillet 2011, contre 6 auparavant.

Le bénéficiaire du don doit avoir 18 ans révolus ou être émancipé au jour de la transmission. Les parents souhaitant transmettre un capital à leurs enfants, doivent avoir moins de 65 ans au moment de la transmission.

Donations/Successions 2011 : droits de successions et taux applicables

Tranches de succession exonérées d'[impôts](#) et taux applicables en 2011 en ligne directe, époux ou

partenaires pacsés :

Tranche d'imposition	Taux
jusqu'à 8.072Euros	5%
Entre 8.072Euros et 12.109Euros	10%
Entre 12.110Euros et 15.932Euros	15%
Entre 15.933Euros et 552.324Euros	20%
Entre 552.325Euros et 902.838Euros	30%
Entre 902.839EurosEuros et 1.805.677Euros	40%
Au-delà de 1.805.678Euros	45%

Tranches de succession exonérées d'impôts et taux applicables en 2011 entre frères et soeurs :

Tranches d'imposition	Taux
jusqu'à 24.430Euros	35%
Au delà de 24.431Euros	45%